

SOMMAIRE

Page 2 : Les MERM sont entré.e.s dans la lutte et sont prêt.e.s pour le rapport de force !
Page 3 : Appel du collectif des rééducateurs, par Claire DELORE, membre de la Direction de l'UFMICT
Page 4 : Une information au sujet de la PRIME ARM (Assistant de Régulation Médicale)

Préparation du XII^e congrès de l'UFMICT CGT Du 28 au 31 janvier 2020 aux 7 LAUX en Isère

EDITO

La syndicalisation de masse des médecins, ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise répond à un triple enjeu pour la CGT : développer sa représentativité, transformer les rapports sociaux dans l'entreprise, les hôpitaux, les cliniques, les structures médico-sociales, accroître le rapport de forces pour gagner des droits nouveaux.

Mais la syndicalisation n'est ni une démarche naturelle ni une démarche automatique. C'est « une stratégie qui s'organise » et se construit. Le choix fait par la CGT il y a 40 ans était de développer une approche syndicale à partir de la réalité des professions afin d'identifier et défendre les personnes à qui doivent être attachés des droits du fait de leur travail.

Cette approche est qualifiée de syndicalisme spécifique. Elle s'oppose en tous points à l'approche libérale ou néolibérale des métiers de la santé et de l'action sociale voulue par tous les gouvernements depuis 1996.

Pour l'Ufmict-CGT, travailler de nuit, en 3x8, au contact de la maladie et de la mort, dans un environnement chimique ou physique dangereux, au contact de populations difficiles, en demande de soins, doit ouvrir des droits spécifiques. Cela concerne la reconnaissance de la qualification, la reconnaissance salariale des savoirs mobilisés, le droit de partir à la retraite à 55 ans, le droit à la déconnexion, le droit de jouir d'un équilibre vie professionnelle/vie privée, le droit de travailler dans de bonnes conditions, etc. La liste n'est pas exhaustive. Nous pourrions rajouter la mise en œuvre concrète de la liberté d'expression, le droit de participer à l'élaboration des organisations du travail, le droit à un management alternatif, le droit d'alerte, le droit de retrait et celui de ne pas participer à des actions contraires à l'intérêt collectif.

Or, tous ces droits nous sont aujourd'hui refusés ou niés !

Le gouvernement actuel refuse non seulement de reconnaître la pénibilité de nos métiers mais aggrave la situation en proposant une réforme des retraites qui va obliger bon nombre de salarié.e.s à prolonger leur activité professionnelle. Les frontières entre les professions s'effacent et nous en verrons un exemple dans un des articles suivants traitant de la mobilisation des manipulateurs en électroradiologie. Le glissement de tâches est un sujet qui concerne aussi bien les éducateurs à qui on confie de façon autoritaire des missions de chefs de services, que les soignant.e.s par le biais de la pratique avancée qui gomme les limites entre professions médicales et paramédicales, les médico-techniques et les agents administratifs qui se voient attribuer des tâches complexes relevant normalement de fonctions de direction. Le respect des temps de repos est bafoué, les atteintes concernant la législation sur le temps de travail sont la norme, tout comme le fait de ramener du travail « à la maison » y compris pendant les congés. Le droit d'expression est brimé, la reconnaissance salariale toujours repoussée pour ne pas creuser davantage le soi-disant « trou de la sécu ». La méthode constante de nos dirigeants est de nous diviser en attribuant par exemple une prime au mérite à certains mais pas à d'autres pour un même travail.

Dès lors, notre plus grand défi est de neutraliser les stratégies de mise en opposition des salarié.e.s entre eux et la montée d'un syndicalisme catégoriel au service du patronat.

Il s'agit pour nous de faire reconnaître la spécificité de chacun.e et de gagner des droits pour tou.te.s. Cela sera le fil rouge de notre travail lors de la tenue du 12 congrès de l'UFMICT aux 7 Laux en Isère, près de Grenoble, du 28 au 31 janvier 2020. Nous vous y attendrons.

► **Les MERM sont entré.e.s dans la lutte et sont prêt.e.s pour le rapport de force !**

→ Paris ne s'est pas construit en un jour, il va falloir être patient, endurant et tenace... Les manips expriment haut et fort leurs revendications légitimes et ils appellent les autres professionnel.le.s à les rejoindre.

Les moyens d'obtenir gain de cause ne pourront pas rester sur un mode respectable, il ne suffit pas de demander pour obtenir, il faudra imposer les recrutements, la hausse des salaires, la valorisation du métier, l'égalité d'attribution des primes... La voracité financière du libéralisme n'a que faire des travailleurs, ni de leur avenir.

La ministre A.Buzyn affirme : « pas de hausse générale des salaires », elle veut « concentrer ses efforts sur les métiers en tension ». Tous les métiers sont en tension, le ministère voudrait-il faire croire que certains seraient privilégiés ? Veut-on opposer les salarié.e.s les un.e.s aux autres ?

L'espace des réseaux sociaux a permis de réveiller les manips en colère ; dans son service ou à la maison, chacun.e a pu se reconnaître dans les témoignages écrits et faire un pas pour rejoindre les autres. Un groupe Facebook réunissant l'équivalent de 20% des manips démontre le besoin des professionnel.le.s de faire entendre leur souffrance. La nécessité de se réunir pour échanger physiquement est vite apparue incontournable. Un deuxième pas est franchi et la CGT avec le collectif médico-technique de l'UFMICT, déjà actif auprès du ministère comme par ses publications, a laissé l'espace à une réunion. Cette rencontre a réuni des professionnel.le.s venant de tous les territoires pour mettre en débat les moyens de lutte et établir ensemble un cahier revendicatif. Les échanges ont mis en avant l'importance de s'organiser pour être visibles, être entendu.e.s et pouvoir négocier avec les autorités. Il faut être en force pour imposer que des décisions pérennes soient prises et la CGT, avec une intersyndicale à créer, devient la solution pour porter le mouvement.

Les expressions de chacun.e démontrent l'attachement au métier, au diplôme, à la qualité d'accueil et de prise en charge des patient.e.s. Mais il ressort aussi la méconnaissance du métier et de sa spécialité dans la chaîne de soin, le sentiment de mépris de l'institution, notamment sur la qualification et le salaire.

**LES MANIPS REFUSENT D'ÊTRE DES OPÉRATEURS
« ESCLAVES » DE LA PRODUCTIVITÉ ET DU RENDEMENT,
ALORS QUE LES ACTES QU'ILS RÉALISENT
PRODUISENT UNE ÉNORME MANNE FINANCIÈRE
POUR LES DONNEURS D'ORDRE.**

Les Manips dénoncent la hausse constante des actes d'imagerie qui correspond plus à une course aux recettes au détriment du soin. L'explosion de ces chiffres met en danger les patients et les professionnels car les rayons et les ondes peuvent provoquer de graves dégâts. Le matériel lui-même n'est pas adapté à une utilisation intensive et peut dysfonctionner.

Voici les revendications issues de la réunion du 5 novembre 2019 :

Pour le public et le privé, nous revendiquons :

- 1. Augmentation de la rémunération mensuelle par rapport aux compétences et aux responsabilités de 300 euros nets minimum pour tou.te.s,**
- 2. Reconnaissance de la pénibilité et de l'exposition aux risques inhérents à la profession, notamment les risques liés aux rayonnements ionisants, pour un départ anticipé possible à 57 ans pour tou.te.s avec bonification des années travaillées en service actif,**
- 3. Maintien du niveau de compétence par la formation accessible à tou.te.s,**
- 4. Qualification au grade de licence pour tou.te.s les manips,**
- 5. Majoration du taux horaire : dimanches, fériés, nuits à partir de 21h00, gardes et astreintes.**
- 6. Possibilité d'accéder au master à partir de diplôme ou de l'expérience avec rémunération associée,**
- 7. Exclusivité de l'utilisation des machines d'imagerie médicale à visée diagnostique ou thérapeutique,**
- 8. Imposer un effectif normé selon les spécificités des services pour garantir la sécurité des patient.e.s et personnels,**
- 9. Protection des femmes enceintes dans les services de radiologie,**
- 10. Accès aux primes (urgences, tutorat, spécifiques, ...) et rétroactivité depuis leur mise en place**
- 11. Arrêt de la précarité, embauches directes en CDI (privé) et stagiairisation (public)**
- 12. Suppression de la T2A en radiologie comme dans tout l'hôpital.**



Appel du collectif des rééducateurs

Par Claire DELORE, membre de la Direction de l'UFMICT.



→ L'UFMICT CGT appelle les orthophonistes et masseurs kinésithérapeutes à rejoindre leurs collègues hospitaliers mobilisés dans les hôpitaux comme dans les établissements du secteur médico-social.

Le 21 Octobre, la ministre de la santé vient d'annoncer : « Pas de hausses générales des salaires ». Elle déclare « concentrer ses efforts sur les métiers en tension »... Mais quels sont les métiers qui, à l'hôpital, dans les établissements du médico-social, ne seraient pas en tension ? La ministre pense t'elle nous opposer les uns aux autres ?

Dans le même temps, le plan « Ma santé 2022 » (loi adoptée le 24 juillet 2019) met en avant le découloignement et la réorganisation des soins.

Que se cache t'il derrière ces mots ?

→ Découloignement = polyvalence et mutualisation (y compris au niveau de la formation).

→ Réorganisation des soins = favoriser l'exercice mixte.

Cette loi ne répond en rien à nos demandes. Nous demandons son retrait.

La réponse que nous attendons est la suivante :

Mise en place immédiate d'une grille de salaire corrélée à notre niveau de diplôme (bac+ 5)

- **C'est ce qui permettra que nos métiers ne soient plus en tension !**
- **C'est ce qui permettra d'enrayer la pénurie d'effectif.**
- **C'est ce qui permettra la poursuite des progrès dans la prise en charge de nos patients.**

Sans équipes pluridisciplinaires au sein de l'hôpital public comme au sein des établissements médico-sociaux, aurions-nous fait autant de progrès dans les prises en charge des patients porteurs de pathologies telles que l'autisme, la maladie d'alzheimer, la surdité, les troubles spécifiques du langage, neurologiques, neurodéveloppementaux, etc. ?

Nous savons que toutes ces évolutions se sont faites grâce à ces équipes qui, au sein des hôpitaux et établissements medico sociaux, sont aujourd'hui

menacées de disparition à cause de salaires trop bas, à cause du plan santé 2022 qui les remet en question sous prétexte de découloignement, de mutualisation, etc.

Pour toutes ces raisons, nous appelons tou.te.s nos collègues à :

- Définir leurs revendications locales (postes, matériel, plannings, accès à la formation ...)
- Se rapprocher du syndicat CGT de leur établissement pour porter les revendications aux directions
- S'organiser pour participer aux assemblées générales organisées dans leur établissement ou leur département
- Préparer la grève nationale du 14 novembre dans la fonction publique hospitalière (voir communiqué intersyndical du 14/10/19).
- Préparer la grève nationale interprofessionnelle qui débutera à partir du 5 décembre contre la destruction des retraites, pour le maintien du système de retraite solidaire

Une partie d'entre-nous a déjà perdu la catégorie active, l'âge de la retraite étant passé de 57 ans à 62 ans. Le gouvernement annonce (voir dépêche APM News 21/10/2019) prendre en compte des particularités pour les hospitaliers (travail de nuit, travail dans des températures extrêmes, dans le bruit...). Nous refusons l'individualisation des conditions d'accès à la retraite et exigeons le maintien d'une réglementation collective. Parallèlement la retraite par points aboutirait à une baisse de nos pensions de retraite de 10 à 20% au moins !

- **Travailler plus longtemps pour gagner moins, c'est non !**
- **Chacun dans son coin, on n'y arrivera pas...**
- **Une journée de grève isolée sans lendemain, on a déjà donné !**

TOU.TE.S ENSEMBLE SUR NOS REVENDICATIONS PRÉCISES !

→ → GRÈVE le 14 NOVEMBRE
→ → GRÈVE à partir du 5 DÉCEMBRE



► Une information au sujet de la PRIME ARM (Assistant de régulation médicale)

→ Suite à la création du nouveau diplôme d'assistant de régulation médicale institué par le décret n° 2019-747 du 19 juillet 2019, nous vous donnons quelques précisions :

► Formation d'une durée d'un an soit 1 470 heures ; enseignement théorique et pratique via des stages de découverte et des stages « métier ».

► La DGOS a présenté le 12 septembre 2019 les textes modifiant le statut des Assistantes Médico Administratives branche ARM, l'accès au concours et l'instauration d'une prime. Le Décret n° 2019-1124 du 4 novembre 2019 instaure au bénéfice des agents de la Fonction Publique hospitalière en activité dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986, et exerçant des fonctions d'assistance à la régulation médicale, une prime mensuelle dès lors qu'ils justifient du diplôme d'assistant de régulation médicale.

A titre transitoire, elle est également versée aux agents occupant un emploi d'assistant de régulation médicale à la date d'entrée en vigueur du présent décret et au plus tard le 31 août 2020.

► Le montant de la prime est fixé proportionnellement au temps consacré à l'exercice de la fonction d'assistance à la régulation médicale quand le bénéficiaire

exerce cette fonction pour une durée inférieure au temps plein.

► L'arrêté du 4 novembre 2019 fixe le montant de la prime à 120 euros bruts mensuels, à compter du mois de novembre 2019.

→ La CGT réaffirme sa demande d'une formation initiale de 2 ans sanctionnée par un diplôme d'Etat, comme pour les autres professions de santé, et l'intégration à la filière soignante pour des raisons évidentes de collaboration et de travail d'équipe.

→ La CGT demande une rémunération à la hauteur de la qualification et de l'engagement de la

responsabilité des professionnel.le.s et juge la prime à la fois inadaptée et insuffisante.



Isabelle NIER

Membre du Bureau de l'UFMICT CGT



Union Fédérale CGT des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Technicien.ne.s

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.



Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :